Compte rendu du conseil municipal du 24 octobre 2011

Début de séance à 20h30

Présents : MM. PARRAUD Michel, QUEIJO Michel, HYENNE Jérôme, PAEN Laurent, PARRET Jean; CHEVASSU Lionel, Mme HERRMANN Crystelle

Absent excusé : Mr GHOMMAN Hervé, donne procuration à Mr. CHEVASSU lionel

Absente : LEROYER Marie-Sophie

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Mr QUEIJO Michel.
Le quorum est atteint.

Affaire 2011 - 06 - 01
Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 25 juillet 2011
En ouverture de séance, Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler sur le procès verbal du Conseil Municipal du 25 juillet 2011
Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

Affaire 2011 - 06 - 02
Contrat d'entretien de l'horloge de l'église
L'entreprise Prêtre nous propose un contrat d'entretien avec assistance technique annuel pour l'horloge de l'église pour un montant de 185€/an sur 5 ans
Nous avons fait intervenir cette entreprise car l'horloge était déréglée et l'intervention nous a couté 175.45€

L'installation est récente et n'est pas en panne régulièrement. Il n'y a pas d'urgence vitale dans le temps d'intervention en cas de panne.

Après délibération : 2 abstentions (Queijo, Parraud) et 6 contre, le conseil ne retient pas l'offre de l'entreprise Prêtre

Affaire 2011 - 06 - 03
Traitement eau ferme de la roulette
L'ARS (agence régionale de santé) indique que toutes les habitations principales ou secondaires doivent avoir une eau de qualité satisfaisante à la consommation.
Le maire a fait une demande de devis (3 680€ HT) à la société SITE pour un traitement UV plus filtres pour une eau de citerne qui provient du toit.

Seule la ferme de la roulette est concernée car il faut de l'électricité pour la mise en œuvre du traitement. A savoir que les locataires ne sont pas demandeur.

Après délibération à l'unanimité:
Le conseil
- comprend la nécessité de se mettre aux normes mais ajourne la décision pour l'hiver,
- Demande à faire une recherche complémentaire sur cette nécessité
- Prend le temps de rechercher d'autres offres ou système de traitement

Affaire 2011 - 06 - 04

Création de la Taxe d'aménagement

La réforme de la fiscalité va nous priver des différentes taxes collectés par la commune pour son aménagement (PVR, TLE, taxes de branchement…). La loi nous permet de gérer son pourcentage de prélèvement. 1% si l'on ne vote rien et jusqu'à 5% sur une valeur relative à la surface de la demande de permis.
Cette taxe est appliquée sur les demandes de permis de construire et déclaration préalable. Crystelle Herrmann qui a participé à la réunion d'information explique la méthode de calcul avec les abattements qui sont prévus.

A ce jour, la Taxe Local d'Equipement (TLE) prélevé est de 3% donc pour compenser la perte de cette taxe ainsi que la taxe pour voirie et réseau (PVR) qui est déjà instauré sur la commune, le maire propose de fixer la Taxe d'Aménagement (TA) à 5 %.

Après délibération à l'unanimité :

Le conseil décide d'instaurer une taxe d'aménagement de 5% sur les projets de construction pour l'année 2012.

Cette taxe est révisable tous les ans et sera reconsidérée en fonction de l'impact sur le budget communal car il est difficile de calculer l'impact de ces changements.

Affaire 2011 - 06 - 05

Projet d'aménagement de la rue Saint jean

Le cabinet RATTE nous a apporté le projet de finition de la rue Saint Jean (211 707€ HT).
La CCMO2L nous a apporté le projet de travaux d'assainissement et de l'eau potable.

L'Ag de la CCMO2L du mardi 25 octobre validera les propositions du bureau. La partie assainissement est à sa charge (200 000€ environ) et la partie distribution d'eau potable à la notre (65 000€). Il y aura lieu de prendre une délibération.
Les travaux seront programmés pour mars ou avril 2012 en fonction de la neige pour la partie assainissement pour une durée d'environ 2 mois. Suivront les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et les travaux de finitions
Le maire présente les projets même si il y a des détails à changer sachant que les sommes prévisibles de travaux ne bougeront pas.
Les dossiers de demande de subvention (conseil général, ETAT,…) pour l'année 2012 sont à déposer avant le 31 octobre 2011.

Le maire regrette de ne pas avoir pu faire une réunion publique avant de se prononcer sur les plans de financement mais nous n'avions pas toutes les cartes en mains avant la semaine dernière.
Le projet de voirie qui a été retenu en fonction des critères évoqué en réunion publique (2010) et les impératifs de structure est le suivant

- Mise en place d'un trottoir à normes handicapées (largeur minimum 1.40m)
- Caniveau de 0.50m de chaque coté de la rue
- Largeur de voirie amenée à 3.30m
- Trottoirs irréguliers en fonction des entrées d'habitation
- Reprise complète du carrefour sur la RD 45 (mise en place d'un mur)
- Mise en place de parking autour de l'église …

Le coût de l'opération se monte à 224 409€ HT avant consultation des entreprises. Seule la somme de 195 532€ HT est susceptible de se voir attribuer une dotation de la part de l'état.
Le conseil demande la programmation rapide d'une réunion publique pour développer les détails du projet aux habitants

Affaire 2011 - 06 - 06
Compte rendu réunion du SMIX du mont d'or

Le maire expose les conditions de travail au sein du SMIX. Il rappelle en préambule que :

Le village fait partie du SMIX parce qu'il a participé à la création de la station et qu'en théorie le SMIX à pour vocation l'aménagement du Mont d'Or.

Ceci dit :

- l'emprise des remontés mécaniques relevant du SMIX n'intervient pas sur la commune
- La commune de Rochejean n'a jamais été consultée dans l'élaboration du projet 2013 par le cabinet d'étude (notre délégué a participé aux comptes rendus).
- Le CA ne comporte que 11 membres (6 conseillers généraux et 5 maires) qui sont encore réduit à 6 membres au bureau
- Le délégué de la commune est présent aux Assemblées Générales pour que le quorum soit atteint pour voter (absence des conseillers généraux) et aller dans le sens du président puisque tout est prévu d'avance. Notre commune n'a jamais pratiqué la politique de la chaise vide en signe de protestation.

  Depuis 3 ans nous demandons à ce que des réunions de travail soient faites avec les 11 membres (qui ne seront d'ailleurs jamais présent tous ensembles) pour que nous soyons des acteurs du développement et apporter notre point de vue avant que les décisions soit entérinées.
  Il est vrai que dans les statuts du SMIX, le conseil général s'est engagé à prendre en charge la totalité des dépenses de fonctionnement et d'investissement et les communes qui touchent de la taxe sur les remontées mécanique à la rendre au SMIX.

La conséquence pour notre commune est :

- Perte de temps du délégué dans les réunions
- Ce n'est pas en AG que les modifications peuvent se faire

Le maire propose au conseil municipal de quitter le SMIX si les choses n'évoluent pas.

Après en avoir délibéré (1 abstention M Parraud) le conseil décide d'informer le SMIX de sa volonté de quitter cette structure et se laisse 6 mois de réflexion pour la mettre en application si les faits restent en l'état.
Le conseil à l'unanimité décide de remplacer M PARRET par M CHEVASSU en tant que suppléant au SMIX. M PARRAUD restant membre titulaire.

Affaire 2011 - 06 - 07
Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe
Le contrat passerelle arrive à son terme. Il y a lieu de pérenniser l'emploi de louis Jean BAPTISTE par la création d'un poste.
Ce poste sera de droit privé pour une durée d'un an renouvelable tous les ans

Avec le développement de la commune et les impératifs de gestion du personnel, ce poste est devenu essentiel.
Le Maire propose à l'assemblée,

- De créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe avec une durée hebdomadaire de 35 h
- Mise en place d'une prime d'astreinte hivernale liée à ce poste de novembre à fin mars

- Mise en place de l'IEMP (indemnité d'exercice des missions de préfecture)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
DECIDE : d'adopter la création de poste
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget communal.
De mettre en place les primes d'astreinte et d'IEMP (indemnité d'exercice des missions de préfecture)
ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Affaire 2011 - 06- 08
Attribution du logement de la SDF
L'AIVS nous a proposé la candidature de Mme Pons Monique suite au départ de la famille Rebouillat. Il n'y avait pas d'autre candidature avec un dossier complet. Mme PONS a intégrée le logement le 15 octobre après quelques travaux.

Le conseil décide à l'unanimité d'attribuer le logement à Mme PONS pour une durée de 6 ans

Affaire 2011 - 06 - 09
Projet chaufferie bois
Il y a lieu de faire le point sur l'avancement du projet
Le projet est à relancer, le conseil général confirme l'octroi de sa part de subvention mais il y a lieu de revoir les modalités d'attribution des subventions de l'ADEME et du SGAR (Fonds européens).

Une demande écrite est à faire à ces partenaires pour connaître la suite à donner à notre dossier

Affaire 2011 - 06 - 10
Protection des captages
Pour reprendre la procédure abandonnée en 2005
- Il faut commander une étude
  - Etude de l'installation
  - Etude d'un hydrologue
  - Faire un bilan de l'étude (CG, ARS, DDT)
  - Lancer une enquête publique
  - Valider par le préfet
  - Faire les travaux

Il y a lieu de lancer la procédure officiellement et de trouver un cabinet d'étude
Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide d'engager la procédure réglementaire de protection de son puits communal,
- Autorise le Maire à engager une procédure de consultation des bureaux d'études ;
- Sollicite l'assistance administrative du Conseil Général pour l'aider dans la mise en œuvre de la procédure ;
- Sollicite l'assistance de l'Agence Foncière ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

Affaire 2011 - 06 - 11
Analyse de la gestion des forêts d'alpages

Mr Parret nous fait part de l'analyse de la gestion des alpages en fonction du plan de gestion intégré et nous soumet les travaux nécessaires en 2012.

D'autre part il présente les avantages et inconvénients de la gestion en régie municipale ou la gestion soumise au régime forestier

Le changement de mode de gestion n'est pas à prendre à la légère et demande une réflexion plus approfondie.

Divers
Affaire 2011 - 06 - 12
Remise de décoration
Mr Jean Salvi sera décoré de la médaille d'or de jeunesse et sport le 25 novembre 2011. A cette occasion le conseil municipal à l'unanimité décide de prendre en charge le coût de la médaille.

Affaire 2011 - 06 - 13
Déclaration modificative
Il y lieu de faire un transfert du compte 022 dépenses imprévues vers le compte 66111 intérêt réglé à échéance d'un montant de 500€ pour couvrir un remboursement.

Le conseil à l'unanimité autorise l'opération budgétaire

Affaire 2011 - 06 - 14
Fraise à neige
Il y a lieu d'équiper la tondeuse d'une fraise à neige pour faire les trottoirs et les cours d'école. Le contrat de prestation avec LCJ prestation ne sera pas reconduit.

Le conseil à l'unanimité autorise le maire pour trouver le meilleur rapport qualité/prix pour l'achat d'un outil de fraisage

Fin de séance 23 h 50